La Compagnie du Soleil 53 et La Compagnie du Soleil 54,
filiales de
la compagnie du vent
ENGIE

CAUROS
Ingénierie & Aménagement

ALPHÉE
Paysage & Urbanisme

PROJETS DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL « COMMUNAL OUEST 3 » ET « COMMUNAL OUEST 4 »
SUR LA COMMUNE DE SORE (40)

Notice paysagère

Avril 2017

Atelier MG
Sarl au capital de 4000 €
1300 av. A. Einstein - 34000 Montpellier
Tél : 04 67 17 03 10 - Fax : 04 67 17 70 99
Siren : 790 696 843 - Ordre Architectes : S15945

Sarl CAUROS
Agence de Saint-Geours-de-Maremne
Technopôle Domolandes, 50 allée des Cérès, 40 230 Saint-Geours-de-Maremne
Tel : 09 70 24 84 41 – 06 40 94 62 02
Email : karine.brana@cauros.fr

Sommaire

I. DESCRIPTION DU PROJET 4
I. 1. LOCALISATION DU PROJET ET AIRES D'ÉTUDE 4
I. 2. LE PROJET DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DE SORE 5
II. DIAGNOSTIC PAYSAGER : DESCRIPTION DE L'ETAT EXISTANT 9
II. 1. Le grand paysage : au cœur du plateau landais 9
II.2 Le site de projet : diagnostic paysager 11
II.3 Patrimoine culturel et paysager 16
II.4 Conclusions : sensibilité du site et enjeux paysagers 17
III. PROJET DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUE 18
III. 1. L'INTÉGRATION VISUELLE DU PROJET 18
III. 2. Principes paysager pour l'intégration du site 23

V. 1. LOCALISATION DU PROJET ET AIRES D'ÉTUDE

Le projet est localisé au Nord du département des Landes, sur la commune de Sore, au Nord-Est du bourg.

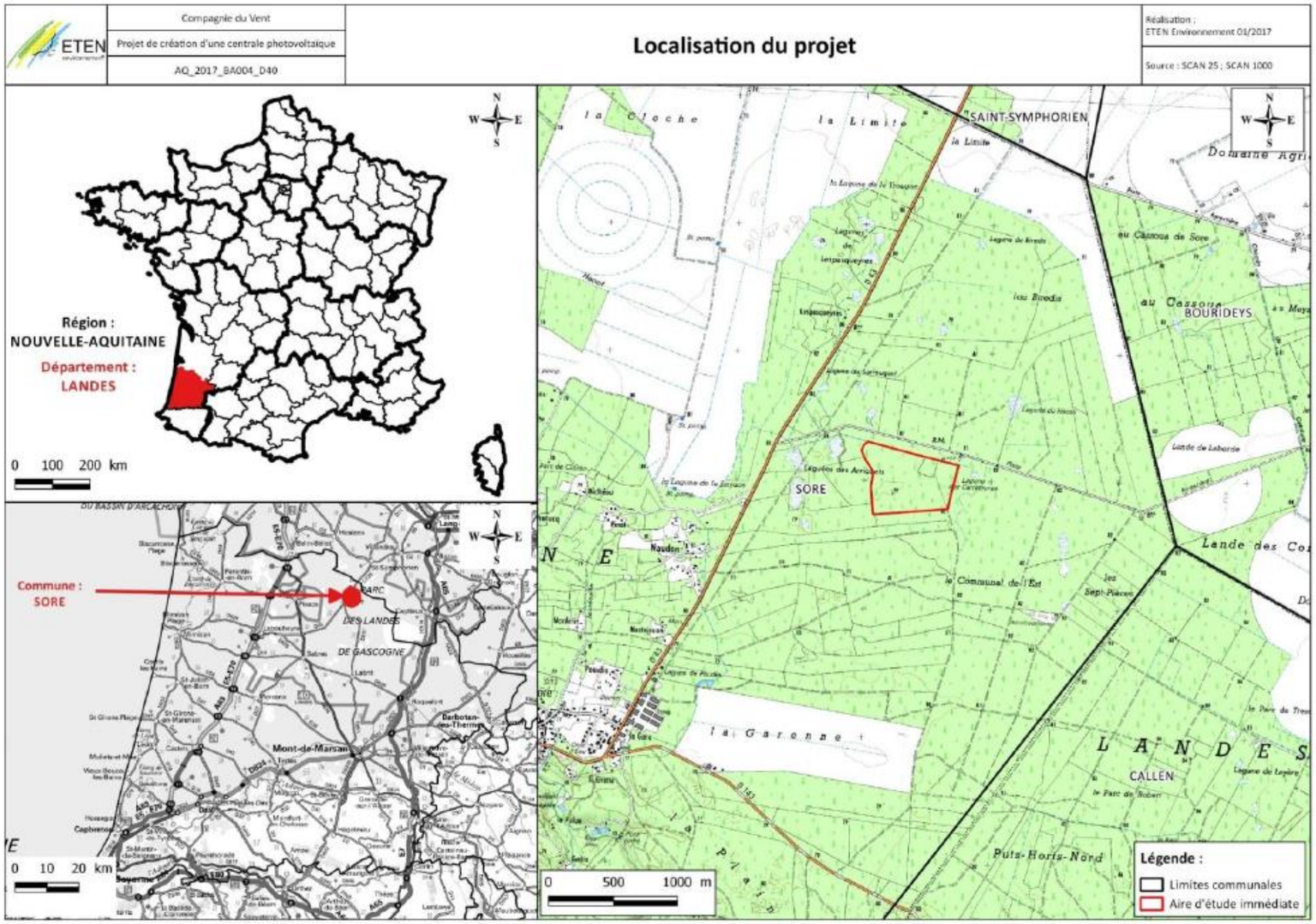

V. 2. LE PROJET DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DE SORE

V. 2. 1. Caractéristiques techniques

Les principaux équipements techniques caractéristiques mis en œuvre pour les 2 centrales solaires du Communal Ouest 3 et Ouest 4 seront les suivants :
- les panneaux solaires photovoltaïques installés sur des structures fixes;
- les postes de conversion ;
- les postes de livraison ;
- les locaux de stockage ;
- les pistes ;
- les clôtures et dispositifs de surveillance.

Les études techniques réalisées, prenant en compte les contraintes identifiées autour et sur les différentes emprises des projets, permettent d'envisager l'installation de 2 centrales photovoltaïques dénommées :

Centrale photovoltaïque du Communal Ouest 3 qui intègrera un total de 58 602 modules photovoltaïques permettant de développer une puissance nominale totale de 17 MWc. La quantité d'électricité produite annuellement et localement sera en moyenne de 21 000 000 kWh. Une clôture de 2,00 m de haut encerclera la centrale afin d'en interdire l'accès à toute personne non autorisée. Les postes de conversion hébergeant les composants électriques ainsi que le poste de livraison seront répartis sur le site de la centrale photovoltaïque.

Centrale photovoltaïque de Communal Ouest 4 qui intègrera un total de 23 323 modules photovoltaïques permettant de développer une puissance nominale totale de 7 MWc. La quantité d'électricité produite annuellement et localement sera en moyenne de 8 400 000 kWh. Une clôture de 2,00 m de haut encerclera la centrale afin d'en interdire l'accès à toute personne non autorisée. Les postes de conversion hébergeant les composants électriques ainsi que le poste de livraison seront répartis sur le site de la centrale photovoltaïque.

La localisation du site d'implantation en pleine zone forestière implique la mise en place de mesures pour limiter le risque incendie. Un espace ou bande dite « à sable blanc » sera prévu sur une largeur de 5 m à l'intérieur de la clôture grillagée (mesures préconisées par le SDIS, cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, page **Erreur ! Signet non défini.**).

Les accès se feront par la route départementale D43 puis par le DFCI de Bourrideys.

V. 2. 1. 1. Les panneaux photovoltaïques des 2 centrales photovoltaïques

Les panneaux seront installés sur des structures fixes inclinées à 20° vers le Sud, qui supporterons chacune six rangées de modules solaires (6 panneaux en mode paysage). Les structures faiblement incliné (20°), auront une hauteur de 3,1 m environ (contre 3,7m à 25° généralement).

Chaque module est composé de 60 cellules à effet photovoltaïque intégrées à un encapsulant de type EVA (résine) et protégées par un cadre en alliage d'aluminium et une vitre traitée spécifiquement pour résister aux intempéries et assurer une transparence maximale. Cette vitre est recouverte d'un revêtement antireflet permettant d'améliorer l'efficacité du module. Les modules bénéficient également à l'arrière d'une couche de protection (film plastique).

La technologie de cellules photovoltaïques retenue pour les 2 projets est celle du silicium cristallin. A ce stade d'avancement du projet, les modules envisagés ont une puissance crête (Wc) de 290 avec un rendement de l'ordre de 16,7% pour une taille de 1,67 m x 1,00 m. Le choix définitif du fournisseur de modules n'a pas été fait ; la Compagnie du Vent prévoit néanmoins de retenir un panneau solaire présentant un rendement supérieur à 16% (jusqu'à 21% pour les plus performants).

Il est à noter que la technologie photovoltaïque évoluant sans cesse, et les rendements augmentant tous les ans, il n'est pas exclu de pouvoir obtenir des panneaux plus puissants. Certains fabricants proposent en effet des modules atteignant déjà 20% de rendement. Par ailleurs, les dimensions données ici sont les dimensions standards, et il peut y avoir des légères variations de quelques centimètres d'un fabricant à l'autre.

L'innovation en matière de modules photovoltaïque est constante ; de nouveaux modèles toujours plus productifs et économiques arrivent sur le marché chaque année tandis que d'autres voient leur production s'arrêter. C'est pourquoi il est particulièrement difficile pour un développeur de projet photovoltaïque de sélectionner un modèle précis lors de la conception du projet, sachant que celui-ci aura toutes les chances d'être obsolète quand viendra le temps d'installer la centrale, plusieurs années plus tard.

Dans le cadre du projet de Communal Ouest, La Compagnie du Vent étudiera le moment venu la meilleure option technologique quant au choix des modules. Ceci étant, l'appel d'offres de la CRE évaluera les projets entre autres sur la base de leur bilan Carbone, qui dépendra du choix de type de module. Il convient donc de faire un choix a priori, qui pourra être à terme modifié à bilan carbone équivalent. Ainsi, la présente étude d'impact se base sur l'option de cellules en silicium monocristallin. Le cas échéant, LCV pourrait renoncer à cette technologie au profit de modules couche mince CdTe (Tellurure de cadmium) ou CGIS (cuivre, indium, gallium et sélénium) ou encore de modules en polycristallin.

La conception du projet a été faite sur la base d'un panneau type (silicium 290 Wc présentant un rendement d'environ 17 %) permettant d'obtenir une puissance de XXXMWc pour l'ensemble du parc photovoltaïque. Ce type de module correspond à celui usuellement disponible chez la plupart des fabricants. Toutefois, le choix définitif du module sera connu ultérieurement à l'issue des phases d'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (couche mince, technologie silicium poly ou mono). Ces évolutions sont essentiellement dues aux progrès technologiques réguliers qui permettent des améliorations des rendements des modules et de leurs bilans carbone.

Exemple de panneau photovoltaïque : VOLTEC 330
(source : La Compagnie du Vent)

V. 2. 1. 2. **Les structures des 2 centrales photovoltaïques**

Les panneaux seront installés sur des structures bi-pieux inclinées à 20° orientées vers le Sud. Les structures ont été volontairement rabaissées, et faiblement inclinées, pour limiter leur hauteur à 3,1 m environ (contre 3,7 m à 25° généralement). Les structures seront en acier galvanisé et seront similaire à celles présentées ci-dessous :

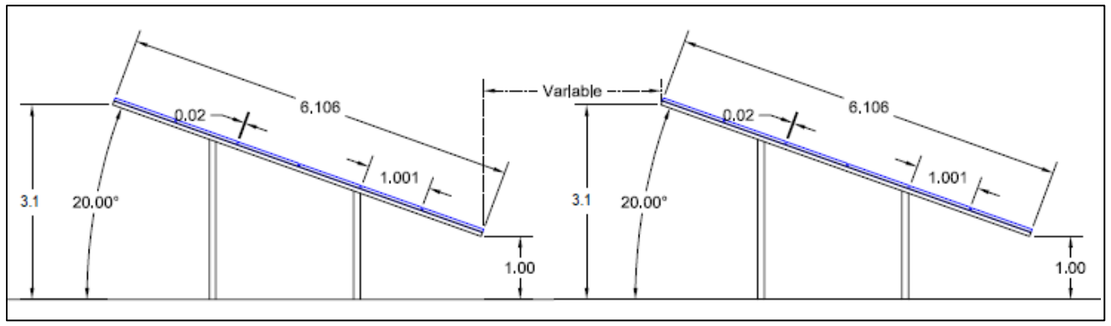

Figure 1 : Schéma de coupe des structures bi-pieux inclinées (source : La Compagnie du Vent)

Les tables de panneaux supporteront 6 X 11 panneaux sur bi pieux en acier galvanisé. Les espaces entre chaque panneau seront de 2 cm.

Structures bi-pieux inclinées (source : La compagnie du Vent)

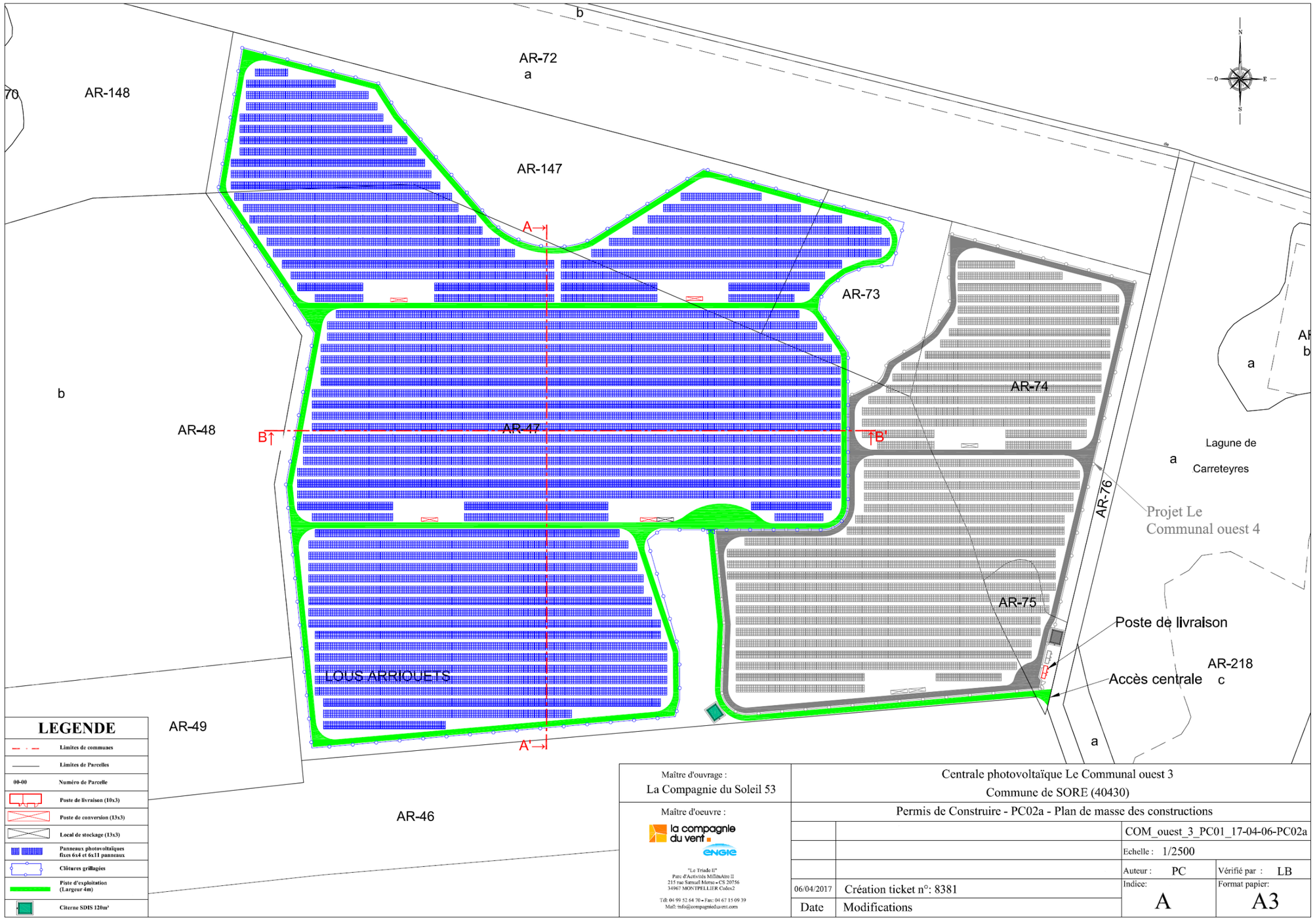

Figure 2 : Plan de masse des projets Communal Ouest 3 (source : La Compagnie du Vent)

Figure 3 : Plan de masse des projets Communal Ouest 4 (source : La Compagnie du Vent

I. DIAGNOSTIC PAYSAGER : DESCRIPTION DE L'ETAT EXISTANT

I. 1. Le grand paysage : au cœur du plateau landais

II.1.1 Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

Sore fait partie du territoire du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne qui s'étend sur les départements des Landes et de la Gironde. Créé en 1970, sa vocation exprimait la volonté de la collectivité de protéger et de mettre en valeur un milieu naturel riche mais néanmoins vulnérable. Dans l'esprit de ce qui guide l'action des Parcs naturels régionaux de France, il conduit avec la population et les collectivités qui le composent une mission de préservation du patrimoine, de développement équilibré des activités économiques, de sensibilisation des publics à leur environnement.
Sore est situé dans la vallée de la Petite Leyre.

Les principaux enjeux liés à ce territoire dominé par la production sylvicole concernent l'industrialisation des pratiques forestières qui impactent notamment sur la biodiversité des sous-bois, la déprise agricole autour des bourgs et la pression urbaine de l'habitat pavillonnaire, le comblement des lagunes dû au drainage, la pression forestière sur la ripisylve des cours d'eau, les risques naturels tels que feu de forêt et tempête. Le tourisme 'vert' est également un enjeu fort.

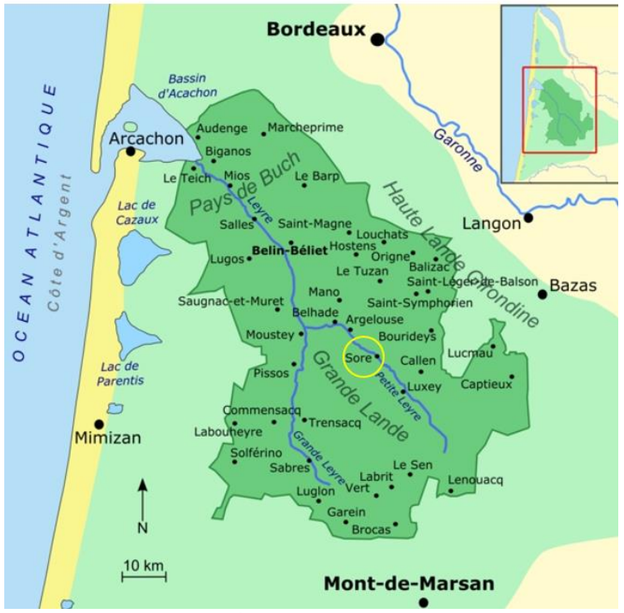

Cartographie du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, source Wikipedia

II.1.2 Le plateau landais

Dans l'Atlas des Paysages des Landes, Sore appartient à l'unité paysagère forestière du Plateau landais.
Cette unité est la plus vaste du département. Cette unité de paysage se caractérise par le contraste entre la foret de pins, immense, et de vastes étendues agricoles.

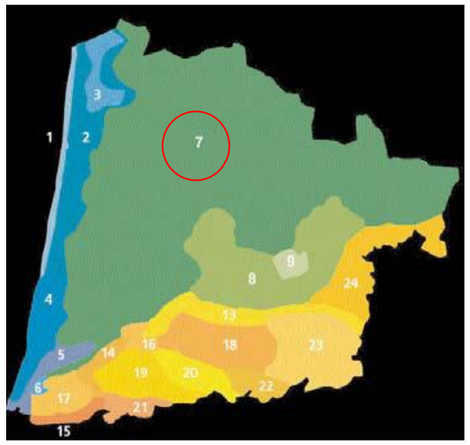

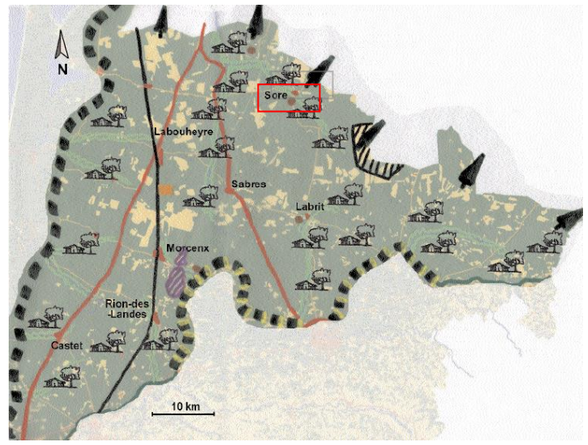

Cartographies extraites de l'Atlas des Paysages des Landes

<u>Les motifs paysagers qui caractérisent les paysages du grand territoire sont :</u>
- Relief plan, immensité des espaces, mais fermeture des vues ;
- Alternance des parcelles boisées et de l'agriculture intensive de maïs ;
- Forêt de production avec le contraste des parcelles des pins à différents âges, stock de bois, engins sylvicoles… ;
- Rectitude des lignes (routes, lignes électriques, horizontalité des sols, verticales des pins, pivots d'irrigation,…) ;
- Quelques feuillus en lisières, et la ripisylve qui accompagne les cours d'eau souvent encaissés ;

Ces motifs paysagers sont importants car ils pourront asseoir la composition du projet de parc photovoltaïque dans son site. Par exemple, travailler sur des lignes géométriques en suivant les trames du paysage.

II.1.3 Un paysage construit par l'homme au cours des siècles

Les Landes étaient autrefois un grand espace de marais, paysage ouvert et peu habité. C'est au XIX°s, que furent plantés des millions de jeunes pins afin d'assainir ces zones humides et de produire du bois. C'est alors que ce paysage s'est totalement transformé et qu'est apparu le plus vaste massif forestier français.

Nous pouvons voir sur la carte de Cassini ci-dessous qu'au XVIII°s, le site de projet était situé en zone de marais.

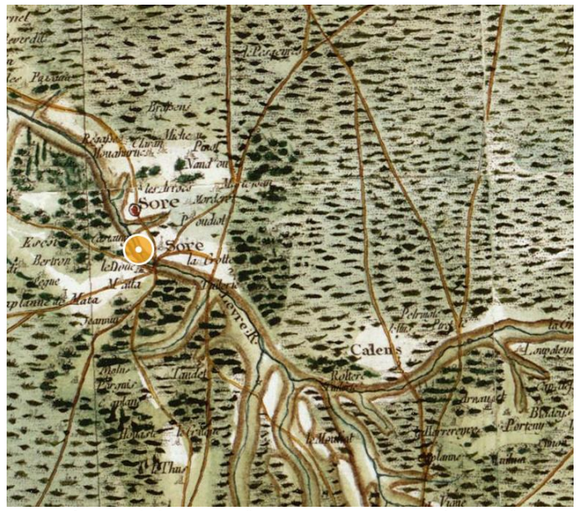

Carte de Cassini au XVIII°s , source geoportail.gouv.fr **un berger landais sur échasses** , source Wikipedia.org

Sur la carte de l'état major ci-dessous, il est intéressant de constater la forte présence de lagunes, qui sont une des caractéristiques paysagères de ce territoire. Ces lagunes tendent très fortement à disparaitre.

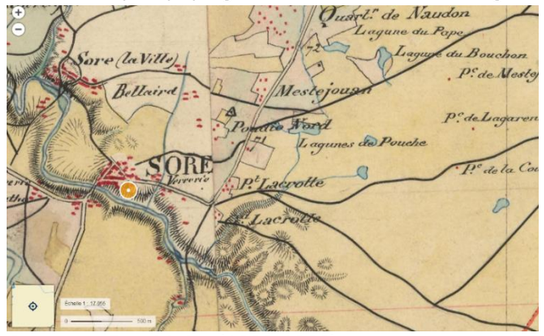

Carte de l'Etat Major (1820-1866) , source geoportail.gouv.fr **sylviculture**

Aujourd'hui, c'est la production sylvicole de pin maritime qui domine la composition des paysages.

Il est important de toujours avoir à l'esprit que les paysages évoluent sans cesse en fonction des activités humaines, agricoles et économiques. Le paysage de boisement landais est créé de la main de l'homme et continuera d'évoluer en ce sens.

II.2 Le site de projet : diagnostic paysager

II.2.1 Définition des aires d'étude

L'analyse paysagère du site fait intervenir 3 échelles d'analyse (cf. Carte ci-dessous) :
- l'emprise du projet qui correspond aux parcelles ;
- une zone rapprochée qui correspond à l'emprise d'où la parcelle est visible directement ;
- le périmètre éloigné, correspondant aux vues lointaines, défini sur un rayon de 3km.

Le site d'étude est couvert de boisements de pins maritime de production. Les parcelles de différents âges forment un patchwork arboré. Les zones urbanisées se regroupent dans les bourgs (Sore, Bourideys, Callen). Le paysage est marqué par les grands axes de communication. Un chemin DFCI, la route de Bourideys, longe le site d'étude. Ce chemin est le seul accès actuel au site. Il dessert le ball-trap attenant mais semble aussi être utilisé par les locaux pour relier la RD 43 aux routes communales de Bourideys.

Le site, ceinturé de boisements même éloignés, n'est pas visible depuis la RD 43 (photos 1 et2).

II.2.2 Le périmètre éloigné

Le périmètre éloigné n'offre aucune vue directe sur le site d'étude en raison du relief plat, fermé par les massifs boisés. Les photos ont été prises depuis les principaux axes de communication.

Schéma d'analyse du périmètre éloigné :

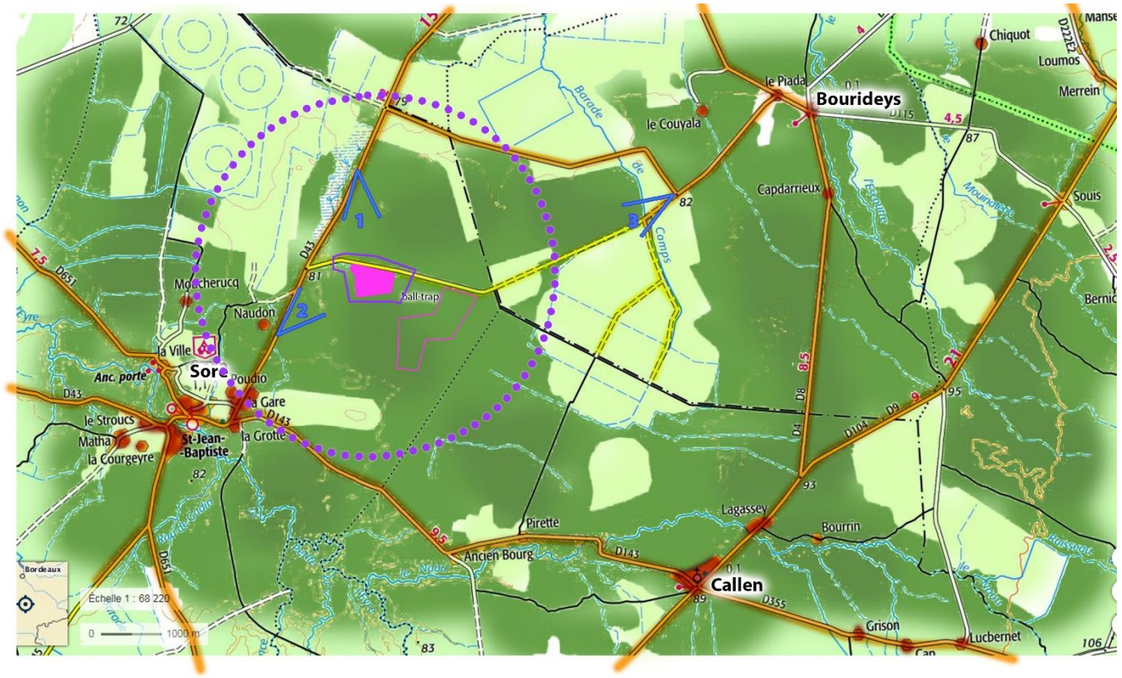

Le périmètre éloigné - le site dans son territoire :

- périmètre éloigné (rayon 3km)
- zone rapprochée
- emprise projet (communal Ouest 3 et 4)
- emprise autres projets (communal Nord et Sud)
- principaux axes de circulation (routes)
- principaux chemins DFCI (pistes)
- bourgs
- masses boisées (ferment les vues)
- zones agricoles (paysage ouvert)
- réseau hydrographique

Site d'étude

Photo éloignée n° 1 – vue depuis la RD 43 à environ 1.5km au Nord-Est du site d'étude

Site d'étude

Photo éloignée n° 2 – vue depuis la RD 43 à environ 1.5km au Sud-Est du site d'étude

Site d'étude

Photo éloignée n° 3 – vue depuis la route communale à Bourideys à environ 4.5km au Nord-Ouest du site d'étude

II.2.3 Zone rapprochée

Le terrain d'étude est longé au nord par la route de Bourideys, piste forestière en terre battue bordée de fossés, menant principalement au ball-trap. Un chemin DFCI longe le flanc Est du terrain. Le site identifié sur IGN comme lagune des Carreteyres est occupé aujourd'hui par un stockage d'eau DFCI. De part et d'autre de la route de Bourideys, de vastes parcelles en coupe rase ouvrent les paysages, fermés dans le lointain par les masses boisées.
Le terrain est occupé par des boisements jeunes de pin maritime, et deux zones sont ponctuées de pins matures qui surplombent de leur silhouette.

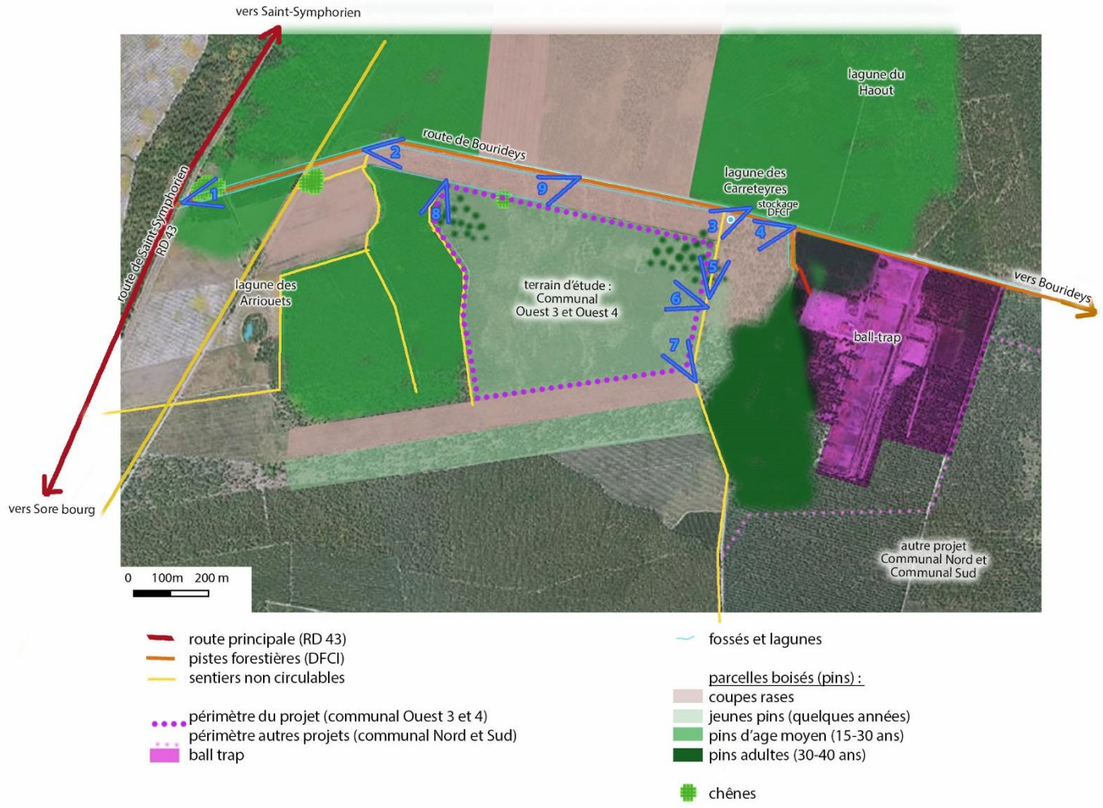

Photo 1 : entrée sur la route de Bourideys
Le site d'étude est masqué par le boisement à droite.

Photo 2 : vue sur le sentier à l'ouest du terrain
Le boisement à l'Ouest du terrain masque les vues directes

Photo 3 : vue au nord-est du terrain (lagune de Carreteyres)
En premier plan, stockage d'eau DFCI. A gauche, le sentier forestier qui longe le terrain sur son flanc Est. A droite, la route de Bourideys. Le groupe de pins mâtures marquent de leurs silhouettes légères un paysage dominé par des coupes rases. L'horizon se termine sur des bandes boisées dans le lointain.

Photo 4 : vue depuis l'entrée du ball-trap
Le groupement de pins mâtures est bien visible dans le lointain. Le site du ball-trap est masqué par un boisement.
A noter : le site est clôturé.

Photo 5 : vue sur sentier Est
La rectitude du sentier longeant la parcelle à l'est,
Le silhouette aérienne des pins mâtures,

Photo 6 : vue sur le groupe de pins mâtures Est
sous-bois composé d'ajoncs, genets
bruyères et molinies

Photo 7 : vue depuis le Sud-Est du terrain
Les jeunes pins occupent la parcelle de projet. Au sud et à l'Est, les parcelles sont en coupe rase.

Photo 8 : vue sur le sentier longeant la parcelle à l'Ouest
Le sentier se perd dans le boisement.
Un fossé longe le nord du terrain

Photo 9 : depuis la route de Bourideys vers l'Ouest du terrain en lisière nord du terrain, un chêne est à noter
Un second groupe de pins mâtures apparait.
La route de Bourideys est marquée par sa linéarité, renforcée par la présence des fossés et ligne électrique.

II.2.4 Coupe du terrain

Une coupe schématique Nord-Sud de la parcelle permet de comprendre la composition du paysage :

- Forte dominante d'horizontales, due à l'immensité des espaces et à la profondeur des vues (cependant, l'horizon lointain est toujours fermé par les boisements).
- dominante de lignes droites (routes, lignes électriques, horizontale du houppier des pins, fossés).
- succession de parcelles d'âges (et donc de hauteur et densité) différentes
- juxtaposition de formes de parcelles très géométriques (coupe franche en limite).

Seule les silhouettes légères des deux bosquets de pins mâtures rompent avec cette horizontalité marquée.

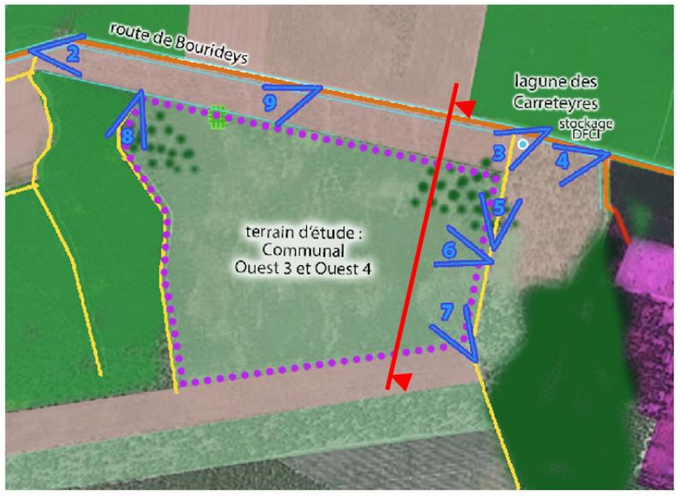

Cette coupe permet aussi de lire à nouveau les éléments qui entourent le terrain de projet :

Au nord, la bande de coupe rase le long de la route de Bourideys

Au sud, également une coupe rase

Sur le terrain : boisement dense de jeunes pins, avec les deux bosquets de pins mâtures.

Coupe schématique du terrain :

Sud Nord

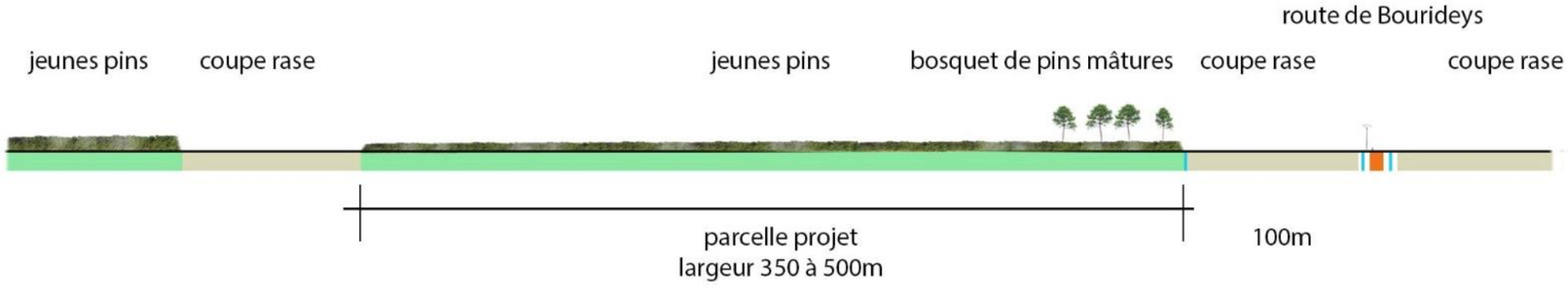

II.3 Patrimoine culturel et paysager

II.3.1 Monuments historiques et Sites

Sur la commune de Sore est recensé en tant que patrimoine architectural :

- L'église Saint Jean Baptiste, inscrite Monument Historique (1992) pour son chevet et décors intérieurs
- La porte des anglais, ancienne porte de la ville médiévale , inscrite Monument Historique (1992)

Mais la commune compte également un patrimoine naturel reconnu :

- Le marais du Plata, Espace Naturel Sensible du département
- Le site inscrit du Val de L'Eyre

La cartographie ci-dessous montre qu'aucun de ces sites n'entre dans les périmètres d'étude, éloignés ou rapprochés. De plus, le site n'est pas visible depuis ces lieux patrimoniaux.

Carte du patrimoine culturel et paysager :

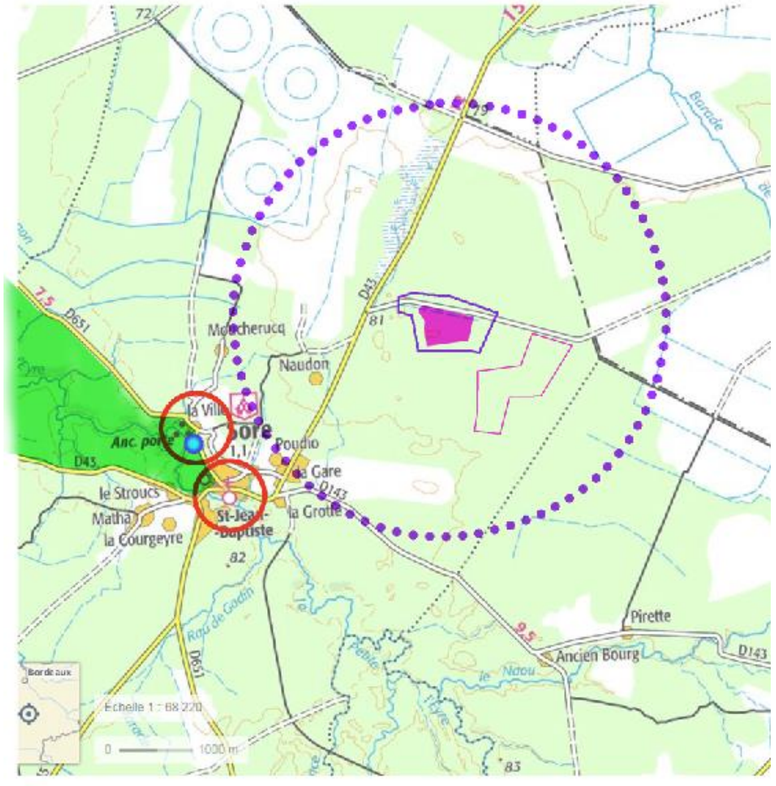

Eglise Saint Jean-Baptiste

Porte des anglais (ancienne porte de la ville, datée de la 2e moitié du XIII°s.)

Le Marais du Plata est le vestige de l'Ancienne Lande, vaste étendue de marécages avant la plantation des pins au XIXème siècle et également vestige d'un milieu naturel datant des périodes glacières (tourbières). Ainsi, la flore et la faune rares et précieuses, spécifiques de ces milieux, ont été préservées.

Marais du Plata (source : Landes.fr)

II.3.2 Sites archéologiques

(Source : DRAC Aquitaine)

En l'état actuel de ses connaissances, le Service Régional de l'Archéologie n'a recensé aucun site archéologique dans la zone d'étude.

Cependant, le dossier sera soumis à la DRAC dans le cadre de l'instruction du permis de construire car des sites inédits peuvent être mis au jour lors des travaux. En cas de sensibilité, la DRAC pourra prescrcire un diagnostic archéologique.

En ce cas, afin d'éviter toute destruction de site qui serait susceptible d'être sanctionnée par la législation relative aux crimes et délits contre les biens (article 322-1 et 322-2 du Code Pénal), le service régional de l'archéologie devra être immédiatement prévenu conformément à l'article L.531-14 du Code du Patrimoine.

II.4 Conclusions : sensibilité du site et enjeux paysagers

II.4.1 Sensibilité du site

Le paysage du site, composé principalement de boisements de pins, est commun à l'ensemble des Landes de Gascogne et présente ainsi un intérêt paysager relatif, de par sa faible diversité paysagère.

Tableau: Synthèse des enjeux paysagers et du patrimoine culturel et archéologique

		CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	ENJEUX ASSOCIES
PAYSAGE		Site composé de boisements de pins, associés aux strates herbacées et arbustives Pas de vue directe sur le site depuis les principaux axes de circulation Forte présence de lignes géométriques horizontales (route, fossés, boisements, parcelles)	Paysage commun au massif forestier des Landes de Gascogne Faible enjeu paysager à l'échelle du territoire Enjeu : la vue depuis la route de Bourideys
PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUES	**PATRIMOINE CULTUREL**	Aucun site classé ni site inscrit n'est recensé sur l'aire d'étude	Le dossier sera soumis à la DRAC dans le cadre de l'instruction du permis de construire, et pourra conduire le cas échéant à prescrire des mesures complémentaires d'étude (fouilles de sauvegarde) ou de conservation - Surcoût possible des projets.
	SITES ARCHEOLOGIQUES	Aucun site archéologique n'est recensé à ce jour. Les projets de création de la centrale photovoltaïque entre dans le champ des dossiers d'aménagement soumis à la législation en matière d'archéologie préventive.	

II.4.2 Enjeux paysagers

Bilan des enjeux en terme de paysage et orientations en vue du projet :

- Dessiner une nouvelle trame géométrique rectiligne qui rappelle la linéarité du paysage (routes et sentiers, fossés, parcelles,…).
- Réutiliser les motifs paysagers : fossés, pistes forestières en terre battue, végétation existante de landes.
- Travailler les vues depuis la route de Bourideys, seul point de vue actuel sur le projet (arrière de panneaux).
- Replanter les parcelles entre route de Bourideys et le projet pour créer un écran boisé (vue sur les arrières de panneaux depuis la route).
- Préserver des écrans boisés depuis la RD 43 et contre le ball-trap (anticiper le cycle des parcelles, replanter).
- Conserver les quelques feuillus existants.
- Eventuellement conserver quelques pins mâtures.

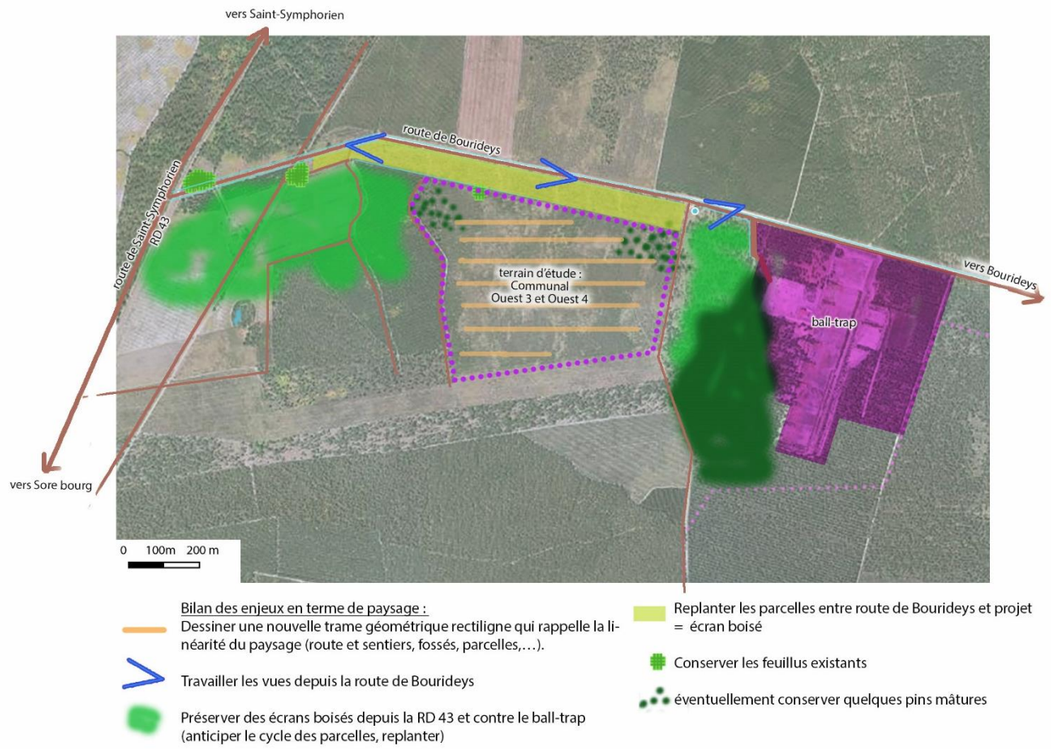

II. PROJET DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUE

II. 1. L'intégration visuelle du projet

Deux photomontages par projet ont été réalisés afin de juger de la « présence visuelle » du projet.
Les vues choisies sont rapprochées et réalisées depuis les seuls points d'où le projet est visible et aura donc des impacts :

Localisation des vues et synthèse des mesures de réduction des impacts sur le paysage :

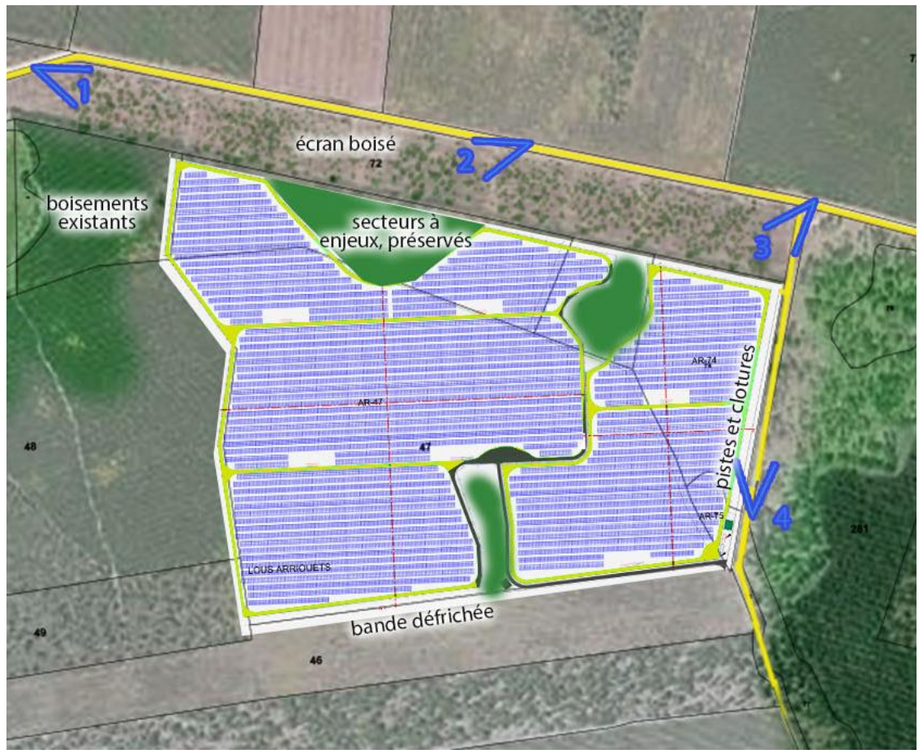

<table>
<tr>
<td>Localisation de la vue 1

Le cliché est pris depuis l’arrivée sur la route de Bourideys, vue vers le projet Communal Ouest 3.</td>
<td>1
 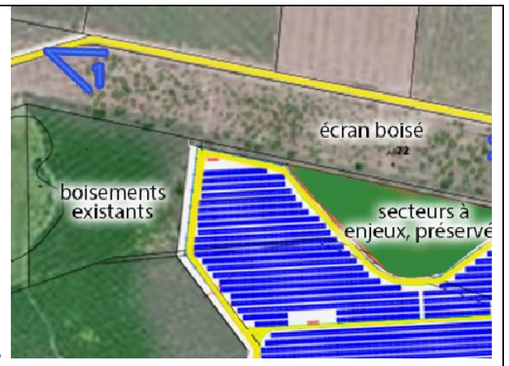
</td>
</tr>
<tr>
<td>Analyse de l’état initial

Le paysage est marqué par le contraste entre les parcelles en coupe rase le long de la route de Bourideys et les parcelles boisées au sud.</td>
<td> </td>
</tr>
<tr>
<td>Analyse de l’état projeté

Au premier plan, la replantation des parcelles le long de la route va entrainer à moyen terme une absence totale de vues sur le projet.
Ces replantations ne sont pas incluses dans le présent projet.

Il n’y a pas d’impact visuel négatif significatif.</td>
<td> </td>
</tr>
</table>

<u>Localisation de la vue 2</u> Le cliché est pris depuis la route de Bourideys, vue vers le projet Communal Ouest 3.	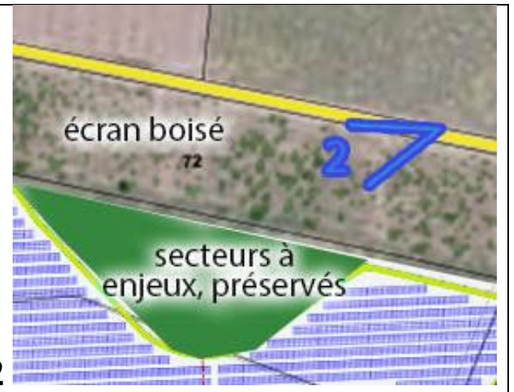 **2**
<u>Analyse de l'état initial</u> Le paysage se compose de plans successifs de plantations de pins de hauteurs différentes.	
<u>Analyse de l'état projeté</u> Au premier plan, les parcelles le long de la route vont être replantées. A court terme, grace au recul d'environ 100m, les jeunes pins vont rapidement masquer l'arrière des panneaux. A moyen terme, cet écran boisé viendra supprimer toute vue depuis la route de Bourideys. Ces replantations ne sont pas incluses dans le présent projet. **Il n'y a pas d'impact visuel négatif significatif.**	

<table>
<tr>
<td>Localisation de la vue 3

Le cliché est pris depuis la route de Bourideys, à l’entrée du chemin DFCI, vue vers le projet Communal Ouest 4.</td>
<td>

3</td>
</tr>
<tr>
<td>Analyse de l’état initial

A gauche, la piste DFCI qui long le flanc Est du terrain de projet. Au premier plan, les parcelles entre la route de Bourideys et le site de projet.</td>
<td> </td>
</tr>
<tr>
<td>Analyse de l’état projeté

Au premier plan, les parcelles le long de la route vont être replantées. A moyen terme, cet écran boisé viendra totalement masquer le projet photovoltaïque. Ces replantations ne sont pas incluses dans le présent projet.

Le chemin DFCI va être aménagé en piste d’accès menant à l’entrée du parc.
Le photomontage est orienté vers l’un des espaces à enjeux environnemental fort qui est préservé en boisement naturel.
Ces 3 poches boisées au sein du projet vont participer à la fragmentation des unités de panneaux et apporter des bosquets végétalisés interessants en terme de paysage.

Il n’y a pas d’impact visuel négatif significatif.</td>
<td> </td>
</tr>
</table>

<table>
<tr>
<td>Localisation de la vue 4

Le cliché est pris depuis le coin Sud-Est du terrain Communal Ouest 4, sur le chemin DFCI existant.</td>
<td>4
</td>
</tr>
<tr>
<td>Analyse de l’état initial

Les parcelles au sud sont actuellement en coupe rase. Un chemin DFCI en terre longe le flanc Est du terrain de projet.</td>
<td> </td>
</tr>
<tr>
<td>Analyse de l’état projeté

Le parc est ceinturé par une piste d’exploitation le long de la clôture.

Les quelques randonneurs auront ici une vue directe sur le parc photovoltaïque et les alignements structurants de panneaux.

L’impact visuel est présent mais n’est pas perçu comme négatif (énergie propre, linéarité inscrite dans le paysage). De plus, la fréquentation sur ces sentiers est très minime.</td>
<td> </td>
</tr>
</table>

II. 2. Principes paysager pour l'intégration du site

II. 2. 1. Maintien de la présence végétale sur le site

Le projet prévoit la préservation de **3 'poches' boisées** au cœur de l'emprise de projet. Ces secteurs identifiés comme enjeux environnemental fort (oiseaux, insectes, habitat de type landes atlantiques fraiches), vont participer à la fragmentation du plateau photovoltaïque et créer visuellement des ilots de végétation.

La gestion du site prévoit également le **maintien d'un couvert végétal spontané sous les panneaux**. Cette végétation nécessitera un entretien afin d'éviter l'embuissonnement. La société chargée de l'entretien, devra respecter un cahier des charges précis, établi au préalable. L'entretien de la végétation se réalisera par fauche mécanique ou girobroyage, voire un débroussaillage manuel des ligneux trop haut. L'objectif étant de maintenir une végétation basse type lande, compatible avec le bon fonctionnement de la centrale. De plus, la hauteur de coupe sera au minimum de l'ordre de 10 à 20 cm. Ce débroussaillage permet de conserver un couvert végétal et de limiter l'imperméabilisation des sols.

De plus, les parcelles situées, hors emprise du projet **entre la route de Bourideys et le parc photovoltaïque** ont une vocation sylvicole. Bien que n'étant pas intégrée au projet, leur **replantation** (suivant le cycle de production du Pins maritime et l'obligation de replanter relatives aux parcelles à vocation sylvicole) aura pour effet, au bout d'une dizaine d'années d'effacer toute vue directe sur l'arrière des panneaux. La largeur de ces parcelles étant d'environ 100m, dès que les jeunes arbres auront atteint quelques mètres de hauteur, l'arrière du parc photovoltaïque ne sera plus visible depuis la route.

II. 2. 2. Minimiser les infrastructures

L'accès au parc se fait à partir de la piste DFCI existante à l'Est des parcelles de projet. Les portails d'accès aux deux parcs sont mutualisés à partir de ce même chemin. Les réseaux du projet seront enterrés.

II. 2. 3. Choix de matériaux en harmonie dans le paysage

- Les pistes d'exploitation seront aménagés avec un revêtement composé de concassé provenant d'une carrière locale et respectant les couleurs traditionnelles des pistes forestières.

- Les postes de livraison bénéficieront d'un habillage bois ou seront peints couleur kaki - brun - gris, ce qui leur permettra une meilleure intégration paysagère. Leur forme est sobre et géométrique, à toit plat. Les ouvertures seront de préférence de couleurs sombres (brun – gris foncé – noir) plutôt que claire ou blanche.

Exemple d'habillage bois, portes foncées, couleurs sombres (kaki, gris, brun):

- Les clôtures seront de type clôtures à maillage souple de hauteur 2m, de couleur sombre (brun, gris foncé, vert, noir). Les clôtures sont toujours associées à une piste d'exploitation intérieure.